

## RENFORCEMENT DE MESURES SANITAIRES DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES

**La Prairie, le 1<sup>er</sup> octobre 2021** – Par la présente, nous vous transmettons les informations concernant les plus récentes annonces gouvernementales visant à renforcer quelques mesures sanitaires dans les écoles primaires de tout le Québec. *Celles-ci s’appliqueront à compter du lundi 4 octobre 2021.*

### Transport scolaire

Le masque de procédure sera obligatoire dans l’autobus scolaire pour les élèves de l’enseignement préscolaire de 4 et 5 ans lorsqu’ils seront en présence d’élèves du primaire. Les masques seront fournis par l’école, selon les modalités de remise déterminées par chacune d’elle.

### Cours d’éducation physique

Faisant suite à la correspondance du 24 septembre concernant une recommandation que nous avons reçue de la Direction régionale de santé publique de la Montérégie, lors des cours d’éducation physique se déroulant à l’intérieur, le port du masque sera dorénavant obligatoire lorsqu’il ne sera pas possible de maintenir une distance de deux mètres entre les élèves, et ce, de la première à la sixième année du primaire. Pour les élèves du secondaire, le port du masque en éducation physique à l’intérieur demeure fortement recommandé lorsque la distanciation de deux mètres ne peut être respectée.

Nous remercions toutes les familles de leur compréhension face au renforcement de ces mesures visant à éviter les contacts à risque dans nos milieux.

*La Direction générale*